

## Commune de Chaillé-les-Marais

-----

Séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2017

N° 2

### ORDRE DU JOUR

- 1) Demande de subvention au titre de la DETR 2017
  - 2) Sydev : Convention annuelle unique – Réduction des délais de gestion
  - 3) Levé topographique des falaises
  - 4) Enquête publique à Moreilles
  - 5) Demande de location d'un local communal
  - 6) Ecole : demandes de subventions
  - 7) Demande de prise en charge d'une formation d'un agent
  - 8) Création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe
  - 9) Tableau des effectifs
  - 10) Modification bail Mr Pizon Jean-Claude
- Questions diverses  
Informations

L'an deux mille dix-sept, le seize janvier à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie de Chaillé-les-Marais, sous la présidence de Monsieur Guy PACAUD, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	10
Votants	12

**PRESENTS** : MM. Richard Isabelle, Poitou Claudie, Cornu Serge, Dreyfus Delphine, Adnot Martine, Dormoy Catherine, Métais Antoine, Fardin Laurence, Autin François, Pacaud Guy.

**EXCUSES** : MM. Valat Sylvère (donne pouvoir à Pacaud Guy), Pacaud Vincent, Savineau Jérémy, Marot Angélique (donne pouvoir à Autin François)

**ABSENTS** : MM. Massonneau André, Caron Cathy, Mercier Christian, Da Silva Mélissa, Faivre Régine.

Monsieur Antoine METAIS est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu du 12 décembre 2016. Monsieur Serge Cornu demande si un courrier a été adressé à la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin au sujet du problème d'accès à la salle de la Lyre comme cela avait été demandé lors du conseil de décembre. Mme Catherine Dormoy, adjointe et ancienne déléguée communautaire fait savoir que la communauté de communes a procédé à l'installation d'alvéoles devant la porte pour éviter de salir la salle. Aucune autre remarque n'ayant été soulevée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2017 – PROJET CITY STADE**

Monsieur Autin François, adjoint, communique au Conseil Municipal la circulaire préfectorale du 3 janvier 2017 précisant les conditions et délais retenus pour le dépôt des demandes de subvention au titre de la D.E.T.R 2017.

Après avoir pris connaissance de la liste des catégories d'opérations subventionnables, Monsieur Autin François propose l'aménagement d'un City Stade. Cet aménagement, demandé par le Conseil Municipal des jeunes, a déjà été évoqué en conseil municipal. Il serait implanté sur une partie des terrains

prévus pour accueillir le futur groupe scolaire. Une plateforme en enrobé devra être réalisée au préalable par une autre entreprise. Il précise que ce projet peut être subventionné par la DETR et le CNDS.

Monsieur Autin présente les différents devis reçus, à savoir :

- City Stade	de	48 200 € HT.
- plateforme en enrobé	de	<u>19 000 € HT</u>
<b>TOTAL</b>		<b>67 200 € HT</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- s'engage à réaliser avec l'aide de la D.E.T.R les travaux désignés ci-dessus ;
- charge Monsieur le Maire de demander la subvention afférente à ce programme auprès de Monsieur le Préfet de la Vendée ;
- sollicite une demande de subvention auprès du CNDS ;
- atteste que les travaux d'aménagement du City Stade ne sont pas commencés à ce jour ;
- arrête le plan de financement suivant :

	City Stade	et Plateforme en enrobé
D.E.T.R 35 %		23 520 € HT
CNDS 45 %		30 240 € HT
Autofinancement		<u>13 440 € HT</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>.....67 200 € HT</b>

\*\*\*\*\*

Mme Dormoy rappelle que ce projet de city stade émane du Conseil Municipal des Jeunes. Mme Poitou demande aux élus s'ils sont certains que le groupe scolaire sera effectivement implanté sur ces terrains éloignés du bourg. Mme Richard s'interroge sur les financements de ce groupe scolaire. Mr le Maire lui répond qu'il va être nécessaire d'aller chercher des informations sur les subventions possibles.

### **SYDEV : CONVENTION ANNUELLE UNIQUE – REDUCTION DES DELAIS DE GESTION – ANNEE 2017**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-D.R.C.T.A.J/3-794 relatif à la modification des statuts du SyDEV,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17/10/2005 relative au transfert de la compétence « Eclairage » au SyDEV,

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence éclairage, le SyDEV souhaite réduire les délais de gestion des dossiers de rénovation. A cet effet, il propose une convention unique annuelle (Convention n°2016.ECL.0891) avec un montant de participation qui s'élève à 6000 € pour l'année 2017.

Par cette convention, le Sydev engage automatiquement les travaux de rénovation, dans la limite du montant budgétaire maximum, il informe la collectivité et lui envoie un avis des sommes à payer et en cas de dépassement du montant maximum, il adresse un avenant à la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la convention unique annuelle du Sydev telle qu'elle est présentée ci-dessus avec un montant maximum de participation de 6000 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au Prog. 10005 « Voirie » du Budget Communal 2017.

## **LEVE TOPOGRAPHIQUE DES FALAISES**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a demandé à trois cabinets de géomètres de fournir un devis concernant le levé topographique des falaises. Le but de cette demande est de connaître le propriétaire de la falaise le long des Rues de l'An VII, du 8 Mai et de l'An VI.

Deux cabinets seulement ont répondu et ont fourni les devis suivants :

- SCP SIAUDEAU BOURGOIN de Luçon : 3762,50 € HT (4515€TTC)
- GEOUEST de la Roche sur Yon : 4500 € HT (5400 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de réaliser le levé topographique des falaises situées Rue de l'An VII, Rue du 8 mai et Rue de l'An VI ;
- fait le choix du devis présenté par la SCP SIAUDEAU BOURGOIN pour un montant de 3 762,50 € HT (4 515 € TTC) ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la SCP SIAUDEAU BOURGOIN ;
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au Prog 10005 « Voirie » du Budget Communal 2017.

## **ENQUETE PUBLIQUE A MOREILLES – DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE D'ARGILE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une enquête publique est en cours à Moreilles. Elle a débuté le 15 décembre 2016 et se termine le 16 janvier 2017. Cette enquête concerne une demande d'autorisation d'ouverture de carrière d'argile par l'entreprise BOUYER LEROUX au lieu-dit « Le Grand Pont ».

Monsieur Antoine Métais, adjoint, explique aux conseillers que l'exploitation de la carrière aura un impact sur le trafic routier mais ne devrait pas avoir de conséquences sur la commune de Chaillé-les-Marais. Il ajoute que l'extraction pourrait toucher des nappes d'eau salée et les rejets effectués dans les cours d'eau contigus pourraient avoir des incidences. Par contre, il tient à préciser que les terres dévolues à cette carrière ne sont pas de bonnes terres agricoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention) :

- donne un avis favorable à la demande d'autorisation d'ouverture d'une carrière par l'entreprise BOUYER LEROUX sur la commune de Moreilles.

## **DEMANDE DE LOCATION D'UN LOCAL COMMUNAL**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Gabet Marlène qui souhaite louer la maison sise 2 ter Rue de l'An VI pour son activité professionnelle pour un loyer de 200 €. Elle souhaite louer uniquement une pièce de cette maison pour minimiser ses dépenses.

Monsieur le Maire explique que cette maison n'est pas louable dans l'état, qu'il serait nécessaire de revoir le mode de chauffage et qu'en l'occurrence, le but n'est pas de louer ce local car il est envisagé, à long terme, de le démolir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis défavorable à la location de la maison sise 2 ter Rue de l'An VI.

## **DEMANDE DE DEUX SUBVENTION DE L'ECOLE**

Madame Catherine Dormoy, adjointe aux affaires scolaires, donne lecture de deux courriers en provenance de l'école par lesquels le directeur et une enseignante demandent une subvention à la collectivité pour aider à financer deux voyages scolaires.

Le premier concerne un voyage de 3 jours en mai 2017 à Noirmoutier dont le budget total s'élève à 8 330,40 € pour 60 élèves et 10 accompagnateurs. Après déduction de la part prise en charge par les parents, l'APE, la Coopérative Scolaire, la subvention demandée s'élève à 805,40 €.

Le deuxième voyage est une sortie scolaire à la Rochelle sur une journée pour une classe de CE2, avec l'intervention d'une artiste plasticienne, la visite d'un musée et de l'aquarium pour un montant global de 2400 €. Après déduction de la contribution des familles, de l'APE et des sommes récoltées lors de différentes manifestations, la subvention demandée à la collectivité s'élève à 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- accepte de verser les deux subventions demandées par l'école pour financer deux voyages scolaires pour un montant global de 1005,40 € (805,40 € et 200 €) au profit de la Coopérative Scolaire OCCE ;
- s'engage à inscrire cette dépense au Compte 6574 du Budget Communal.

### **DEMANDE PRISE EN CHARGE D'UNE FORMATION D'UN AGENT COMMUNAL**

Madame Catherine Dormoy, adjointe aux affaires scolaires, donne lecture d'un courrier de Mme Sylvie Pizon. Elle est actuellement directrice de l'accueil périscolaire qui accueille plus de 80 enfants. Le BAFD n'étant plus suffisant, elle a l'obligation d'être titulaire du BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport). Pour l'obtenir, elle souhaite procéder à une Validation des Acquis de l'Expérience. Mais ne pouvant l'effectuer seule en raison de la complexité des VAE, elle s'est informée auprès des Francas qui peuvent l'accompagner dans cette démarche pour la somme de 750 € comprenant 20 heures d'accompagnement. Mme Sylvie Pizon demande si la collectivité accepterait de prendre en charge ces 750 €, sachant qu'en contrepartie elle s'engage à effectuer ces heures sur son temps personnel et à prendre en charge tous ses frais de déplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de prendre en charge les 20 heures d'accompagnement pour la VAE de Mme Sylvie Pizon auprès des Francas pour un montant global de 750 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cet accompagnement émanant des Francas.

### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire rappelle qu'un emploi non permanent, à temps complet, pour accroissement temporaire d'activité a été mis en place pour assurer les tâches administratives suivantes : comptabilité, accueil, secrétariat courant, état civil, urbanisme, site internet. Le contrat à durée déterminée prenant fin le 28 février 2017 prochain, et comme il est nécessaire de pallier au départ à la retraite d'un autre agent pour le bon fonctionnement du service administratif, il convient de créer un emploi.

Il propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif, emploi permanent à temps complet (35 heures) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer l'emploi d'adjoint administratif territorial, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget - chapitre 012.

### **TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

**Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires**

**Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée,

- d'adopter le tableau des effectifs suivant :

<b>CADRES OU EMPLOIS</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>EFFECTIF</b>	<b>DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (nombre heures et minutes)</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Rédacteur principal	B	1	1 poste à 35 heures
Rédacteur	B	1	1 poste à 35 heures
Adjoint administratif principal	C	1	1 poste à 29 heures
Adjoint administratif	C	1	1 poste à 35 heures (CDD pour accroissement temporaire d'activité)
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique principal	C	2	2 postes à 35 heures
Adjoint technique	C	6	3 postes à 35 heures 1 poste à 35 heures (stagiaire) 1 poste à 23 heures 1 poste à 19h45minutes (stagiaire)
<b>FILIERE SOCIALE</b>			
ATSEM	C	2	2 postes à 35 heures
<b>FILIERE SPORTIVE</b>			
Educateur sportif	B	1	1 poste à 35 heures
<b>TOTAL</b>		<b>15</b>	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2017.  
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au chapitre 012 (charges du personnel) du budget de la commune de Chaillé-les-Marais.

## **MODIFICATION BAIL DE LOCATION DE TERRAINS – MR PIZON JEAN-CLAUDE**

Monsieur le Maire explique au conseil que Monsieur Jean-Claude PIZON est détenteur d'un bail de location avec la commune pour des terrains situés au Sableau (section D n° 337, n°338 et n°339 pour une superficie de 97 a 20 ca).

Le bail est actuellement en son nom mais il vient de créer une société, la SCEA PIZON et le bail doit être modifié en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de modifier le bail de location de terrains de Mr Jean-Claude PIZON pour l'établir au nom de la SCEA PIZON.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- 1) Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Sallat et Mme Delattre concernant l'état délabré du calvaire situé route de Vouillé-les-Marais. Après vérification sur le cadastre, ce calvaire appartient au Diocèse de Luçon. Ce courrier va être transmis au Diocèse pour qu'il soit informé et qu'il puisse intervenir.
- 2) Mr le Maire annonce au Conseil que la Préfecture a placé le département en vigilance jaune « grand froid ».
- 3) Mr le Maire fait part au conseil que les travaux d'effacement des réseaux de la Rue du Perrier ont repris et que le branchement des habitations sera effectué semaine prochaine. Il espère l'intervention de France Telecom pour la fin février.
- 4) Mr le Maire explique au conseil qu'il a participé à l'élection du nouveau Président de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral. Mme Brigitte HYBERT, maire des Moutiers sur le Lay, a été élue.
- 5) Mr le Maire rappelle au conseil que Mr Clochon (Vendée Expansion), viendra le mercredi 25 janvier à :
  - 19 heures pour visiter les deux logements communaux Rue Jules Ferry ;
  - 20h à la Mairie pour présenter le projet « groupe scolaire » suite à ses entretiens avec les différents membres du COPIL.

Mme Richard demande si la somme du coût annoncé du futur groupe scolaire est bien celle prévue et se demande si la commune sera réellement dans la possibilité de l'assumer (coût qui serait passé de 4 M° à 7M°).

M. le Maire explique qu'il faut finaliser le plan de financement afin de pouvoir répondre à cette question et qu'il va en effet falloir aller à la chasse aux subventions.

Mme Richard demande s'il est toujours prévu d'organiser une réunion publique à ce sujet afin d'informer la population qui se pose beaucoup de questions (la population s'inquiète des répercussions de ce projet très coûteux sur les impôts).

Mr Métais pense qu'il faut attendre d'avoir le plan de financement pour la mettre en place.

Mr le Maire essaie de la rassurer en lui expliquant que le montant annoncé est une moyenne plutôt haute et que le coût sera au final moins important.

Mme Richard espère que des financements vont être cherchés pour ce projet. Mr le Maire répond qu'il va falloir effectivement aller les chercher.

- 6) Mme Dreyfus demande à Mr le Maire s'il serait possible d'informer le conseil municipal qu'il est possible de répondre aux mails de convocations « Pléiade » directement sur le logiciel pour prévenir de sa présence ou non aux conseils, commissions.....

La séance s'est levée à 21h40

Délibérations rattachées à cette séance :

**DECISION MODIFICATIVE : CREDITS SUPPLEMENTAIRES N°2**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT

**COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	605				Achats de matériel, équipements et travaux 2	-11 289,76
65	658				Charges diverses de la gestion courante	3,00
65	6522				Reversement de l'excédent des budgets annexes...	3 299,95
023	023				Virement à la section d'investissement	5 851,05
<b>Total</b>						<b>-2 135,76</b>

**COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
042	71355				Variation des stocks de terrains aménagés	-2 135,76
<b>Total</b>						<b>-2 135,76</b>

**DECISION MODIFICATIVE : CREDITS SUPPLEMENTAIRES N°3**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2016

SECTION D'INVESTISSEMENT

**COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
16	168748	OPFI			Autres communes	6 447,24
040	3555	OPFI			Terrains aménagés	-2 135,76
<b>Total</b>						<b>4 311,48</b>

**COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
021	021	OPFI			Virement de la section d'exploitation	5 851,05
16	168748	ONA			Autres communes	-1 539,57
<b>Total</b>						<b>4 311,48</b>

**Séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2017**

**Signatures :**    **Membres en exercice : 19**

**Présents :**                    **10**

**Votants :**                      **12**

NOM	Prénom	Présents	Excusés	Pouvoirs à	Absents	Signatures
PACAUD	Guy	X				
AUTIN	François	X				
FARDIN	Laurence	X				
METAIS	Antoine	X				
RICHARD	Isabelle	X				
DORMOY	Catherine	X				
CORNU	Serge	X				
VALAT	Sylvère		X	PACAUD Guy		
POITOU	Claudie	X				
DREYFUS	Delphine	X				
MAROT	Angélique		X	AUTIN François		
PACAUD	Vincent		X			
SAVINEAU	Jérémy		X			
DA SILVA	Mélissa				X	
ADGNOT	Martine	X				
MASSONNEAU	André				X	
CARON	Cathy				X	
FAIVRE	Régine				X	
MERCIER	Christian				X	